

Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du : Mercredi 04 septembre 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris en date du 12/08/2024 informant de l'indisponibilité du stade de la Poterne des Peupliers jusqu'à mi-novembre. Les matches suivants sont concernés :

28255158 - PARIS XIII E.S. 1 / PITRAY OLIER 1 du 14/09/2024 - R1/A
28256233 - PARIS XIII E.S. 2 / INSTITUT DU PETROLE 1 du 14/09/2024 - R2/A
28255391 - PARIS XIII E.S. 2 / BRETONS DE PARIS 3 du 21/09/2024 - R2/A
28255165- PARIS XIII E.S. 1 / BANQUE DE FRANCE 2 du 28/09/2024 - R1/A
28256236- PARIS XIII E.S. 2 / NEW TRAINING ACADEMY 2 du 28/09/2024 - R2/A
28255174- PARIS XIII E.S. 1 / LUXEMBOURG FC 1 du 12/10/2024 - R1/A
28255358- PARIS XIII E.S. 2 / MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES 1 du 12/10/2024 - R2/A
28255362- FOOT 130 1 / BRETONS DE PARIS 3 du 09/111/2024 - R2/A
28255182- PARIS XIII E.S. 1 / NEW TEAM VINCENNES AU CORNER 1 du 16/111/2024 - R1/A
28255369- PARIS XIII E.S. 2 / EPSIDIS 1 du 16/11/2024 - R2/A

La Commission invite les clubs de PARIS XIII E.S. et FOOT 130 à proposer :

- Soit un terrain de repli pour accueillir le match ;
- Soit l'inversion du match en accord avec l'adversaire
- o Régional 1

Poule B

OUTRE MER A.S.C.

La Commission fait application de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 04/07/2024 ayant infligé un retrait de 3 points fermes au classement 2024/2025 de l'équipe d'OUTRE MER A.S.C..

Régional 2

Poule A

Courriel de FOOT 130 - 550085

La Commission prend note du courriel du club et de la Mairie de Paris indiquant des travaux sur le stade Poterne des Peupliers du 26 août jusqu'au 04 novembre 2024.

Matchs concernés par l'indisponibilité :

28255342 FOOT 130 1 / ORANGE ISSY 3 du 28/09/2024

28255386 FOOT 130 1 / ASC BNPP 1 du 26/10/2024

Demande d'inversion de FOOT 130.

Courriel de NEW TRAINING ACADEMY

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Poule C

28255605 SAINT DENIS RC 1 / PHILIPPE GARNIER 1 du 14/09/2024

Courriel de SAINT DENIS RC demandant le report du match (motif : terrain indisponible jusqu'au 20/09 – JO Paralympique 2024).

La Commission demande à PHILIPPE GARNIER s'il peut accueillir le match sur ses installations afin d'inverser la rencontre.